



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2020-124

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

ARS 79

79-2020-09-28-002 - Arrêté autorisant le laboratoire Médilab à réaliser le prélèvement SARSCoV-2 à l'ICSSA (4 pages)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2020-09-28-004 - Arrêté portant modification de l'arrêté du 28 août 2020 convoquant les électeurs à l'effet de procéder à l'élection des représentants des communes , des EPCI à fiscalité propre et des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale et fixant les modalités de dépôt des candidatures (13 pages)

Page 8

ARS 79

79-2020-09-28-002

Arrêté autorisant le laboratoire Médilab à réaliser le
prélèvement SARSCoV-2 à l'ICSSA

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Autorisant le laboratoire MEDILAB à réaliser le
prélèvement d'échantillons biologiques pour l'examen
de biologie médicale de «détection du génome du
SARS-CoV-2 par RT-PCR à l'Institut Catholique Saint-
André, Enseignement Supérieur et Centre de Formation
(ICSSA)

**Le Préfet des Deux Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.3131-1, L. 3131-16 et L. 3131-17 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU** la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;
- VU** le décret n°204-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020, nommant Monsieur Emmanuel AUBRY en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;
- VU** la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé en date du 30 janvier 2020 relative à l'émergence du COVID-19 ;
- VU** l'arrêté du 13 août 2014 fixant les catégories de professionnels de santé autorisés à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques aux fins d'un examen de biologie médicale et la phase analytique de l'examen de biologie médicale en dehors d'un laboratoire de biologie médicale ainsi que les lieux de réalisation de ces phases ;
- VU** l'arrêté du Ministre des solidarités et de la santé du 9 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;
- VU** l'arrêté du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** l'arrêté du 3 mai 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 précisant les conditions que doivent remplir les centres de prélèvements du SARS-CoV-2 ;
- VU** l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

VU l'avis favorable de la Délégation Départementale des Deux-Sèvres de l'Agence Régionale de Santé ;

CONSIDERANT QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

CONSIDERANT QUE, dans certaines zones, les laboratoires autorisés à pratiquer les tests nécessaires pour faire face à la crise sanitaire ne disposent pas du nombre de techniciens de laboratoire médical suffisant ; qu'il y a lieu, en conséquence, de permettre au représentant de l'Etat dans le département d'autoriser d'autres catégories de professionnels à participer à la réalisation de cet examen sous la responsabilité d'un biologiste médical ;

CONSIDERANT QUE pour faire face à la crise sanitaire, il y a lieu de permettre que les prélèvements de l'examen de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » puissent, sur l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département, être réalisés dans d'autres lieux que ceux autorisés en droit commun ; qu'il y a lieu, en outre, aux mêmes fins, d'assouplir les règles de zonage dans le respect des conditions de fiabilité, de sécurité et d'exercice professionnel applicables à ces examens ;

SUR proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

A R R Ê T E

ARTICLE 1er : Autorisation de prélèvement d'échantillons biologiques détection SARS-CoV-2

Le laboratoire MEDILAB est autorisé à réaliser une campagne de dépistage « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » sur le site de l'Institut Catholique Saint-André, Enseignement Supérieur et Centre de Formation (ICSSA) - 17 Rue des Quatre Vents à Niort, le **vendredi 2 octobre 2020** :

- La réalisation de ce dépistage fait l'objet d'un protocole validé entre l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et les acteurs mobilisés (le laboratoire MEDILAB, l'ICSSA, la CAN et la ville de Niort) ;
- Le dispositif est organisé selon un principe de "marche en avant" et la sécurité du circuit sera recherchée. Le dispositif prévoit l'accueil de piétons le vendredi 2 octobre 2020 de 8h00 à 11h00 dans les locaux de l'ICSSA. Ces horaires pourront évoluer en fonction de la situation ;
- Le prélèvement est réalisé par des personnels formés et équipés. Le préleveur habilité doit notamment porter un masque protecteur type FFP2, une sur-blouse, des lunettes de protection ainsi qu'une protection complète de la chevelure ;
- Un système d'identification obligatoire du patient et du prélèvement associé, en amont du prélèvement, doit avoir été mis en place ;
- Le prélèvement est conditionné selon la procédure recommandée par le laboratoire de biologie Médicale en charge de l'analyse SARS-CoV-2 RT-PCR pour assurer la conservation des échantillons ;
- Un circuit DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux) est organisé par le préleveur.

ARTICLE 2 : Durée de l'autorisation

La présente autorisation est valable à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'au vendredi 2 octobre 2020.

Le Préfet peut retirer cette autorisation sans préavis lorsque la situation sanitaire ne la justifie plus, ou en cas de manquement constaté aux conditions d'octroi de l'autorisation, énoncées à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Modification de l'organisation

Le laboratoire MEDILAB informe sans délai la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine de toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de la présente autorisation, ainsi que de toute modification de l'organisation mise en place.

ARTICLE 4 : Délais de recours et droits des tiers

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Préfet des Deux-Sèvres,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture des Deux-Sèvres, le Directeur Départemental de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, le laboratoire MEDILAB, la Directrice de l'Institut Catholique Saint-André, Enseignement Supérieur et Centre de Formation (ICSSA) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à NIORT, le 20 SEP. 2020



Emmanuelle AUBRY

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2020-09-28-004

Arrêté portant modification de l'arrêté du 28 août 2020 convoquant les électeurs à l'effet de procéder à l'élection des représentants des communes , des EPCI à fiscalité propre et des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale et fixant les modalités de dépôt des candidatures



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des collectivités locales
et du contrôle de légalité
Bureau du contrôle de légalité et
du contrôle budgétaire

N°

Arrêté portant modification de l'arrêté du 28 août 2020 convoquant les électeurs à l'effet de procéder à l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale et fixant les modalités de dépôt des candidatures.

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-42 et suivants, R 5211-19 et suivants ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY, en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 août 2020 fixant par collège le nombre de sièges à pourvoir au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2020 convoquant les électeurs à l'effet de procéder à l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale et fixant les modalités de dépôt des candidatures ;

Considérant que le X de l'article 19 de la loi n° 2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a étendu jusqu'au 25 septembre 2020 la date limite d'installation des syndicats mixtes fermés ;

Considérant les élections des présidents intervenues au sein des syndicats intercommunaux depuis le 28 août 2020 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres ;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MONSIEUR LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
INTERNET : WWW.DEUX-SEVRES.GOUV.FR

ARRETE

Article 1 : Les annexes 1 à 5 du présent arrêté se substituent aux annexes 1 à 5 visées à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 28 août 2020 convoquant les électeurs à l'effet de procéder à l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale et fixant les modalités de dépôt des candidatures.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de POITIERS (15, rue de Blossac – BP 541 – 86 020 POITIERS cedex) dans les deux mois suivants sa publication.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres et dont copie sera adressée aux sous-préfètes de BRESSUIRE et de PARTHENAY, aux maires et présidents des groupements de collectivités du département ainsi qu'aux présidents des associations des maires du département des Deux-Sèvres.

Niort le 28 septembre 2020



Emmanuel AUBRY

ANNEXE 1
COLLEGE 1a – COMMUNES DONT LA POPULATION EST INFERIEURE A LA MOYENNE
DEPARTEMENTALE
LISTE NOMINATIVE DES ELECTEURS

COMMUNES	NOM DU MAIRE	PRENOM DU MAIRE
ABSIE	MIMAUT	PATRICIA
ADILLY	HERAULT	LUDOVIC
ALLOINAY	CHARTIER	BERNARD
ALLONNE	ALLARD	EMMANUEL
AMAILLOUX	BRESCIA	NATHALIE
AMURE	MOINARD	MARCEL
ARCAIS	LEYSSENE	PHILIPPE
ARDIN	RIMBEAU	JEAN-PIERRE
ASNIERES-EN-POITOU	BARREAUD	MICHEL
ASSAIS-LES-JUMEAUX	LAURANTIN	JEAN-CLAUDE
AUBIGNE	BLAUD	PHILIPPE
AUBIGNY	MALVAUD	DANIEL
AUGE	BALOGÉ	LAURENT
AVAILLES-THOUARSAIS	ROBERT	DANIEL
AVON	JOLLET	DIDIER
AZAY-SUR-THOUET	RENAULT	JEAN-MICHEL
BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY	CHAUSSERAY	FRANCINE
BEAUSSAIS-VITRE	FERRE	NICOLAS
BECELEUF	GUILBOT	GILLES
BEUGNON-THIREUIL	ONILLON	DENIS
BOISME	MORIN	YVES
BOISSIERE-EN-GATINE	DELIGNÉ	THIERRY
BOUGON	COMTE	BERNARD
BOURDET	COHEN	CLEMENT
BOUSSAIS	ROY	JACQUES
BRETIGNOLLES	MAROT	VINCENT
BRIEUIL-SUR-CHIZE	PICARD	MARYLENE
BRION-PRES-THOUET	DECHEREUX	THIERRY
BRULAIN	LECOINTE	ALAIN
BUSSEAU	DEDOYARD	PHILIPPE
CAUNAY	BAUDON	CHRISTIAN
CHANTELOUP	TRICOT	DOMINIQUE
CHAPELLE-BATON	BIROT	LYNDA
CHAPELLE-BERTRAND	CHEVALIER	ERIC
CHAPELLE-POUILLOUX	SAINTIER	MARIE-EMMANUELLE
CHENAY	VIGNAULT-LALOT	JOSE
CHERIGNE	GABOREAU	BERNARD
CHEY	MAGNAN	JEAN-CHRISTOPHE
CHILLOU	RICHARD	FRANCOISE

COMMUNES	NOM DU MAIRE	PRENOM DU MAIRE
CHIZE	BARRE	DANIEL
CIRIERES	FORTIN	JEAN-BAPTISTE
CLAVE	LEGERON	VINCENT
CLESSE	SOULARD	CHRISTINE
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	FOUCHÉ	ETIENNE
COMBRAND	REVEAU	ANNE-MARIE
COULONGES-THOUARSAIS	ROCHARD	SEBASTIEN
COURS	GOURMELON	CATHERINE
COUTURE-D'ARGENSON	RACINE	ERIC
DOUX	JOLIVOT	LUCIEN
ENSIGNE	BELAUD	BERNARD
EPANNES	EXPOSITO	EMMANUEL
EXOUDUN	HEURTEBISE-DANIAUD	MURIELLE
FAYE-L'ABBESSE	PIERRE	GERARD
FAYE-SUR-ARDIN	MICOU	CORINNE
FENERY	MARTIN	ALEXANDRE
FENIOUX	TEXIER	VALERIE
FERRIERE-EN-PARTHENAY	CLEMENT	GUILLAUME
FOMPERRON	BONNEAU	BERTRAND
FONTENILLE-SAINT-MARTIN-D'ENTRAIGUES	DELEZAY	GAETAN
FONTIVILLIE	YOU	THIERRY
FORGES	PARNAUDEAU	THIERRY
FOSES	ARCHIMBAUD-BOIROUX	GUENAELE
FOYE-MONJAUULT	MICHAUD	DANY
FRANCOIS	COSSET	JOEL
GEAY	BERNARD	JEAN-MARC
GENNETON	BELIARD	JACQUES
GERMOND-ROUVRE	EPOULET	GERARD
GLENAY	BOISSON	CHLOE
GOURGE	FEUFEU	DAVID
GRANZAY-GRIPT	JARRIAULT	FLORENT
GROSEILLERS	BERNAUDEAU	LYDIE
IRAIS	MARSAULT	HELENE
JUILLE	JOUANNET	PAUL
JUSCORPS	RIVET-BONNEAU	CORINNE
LAGEON	MARTINEAU	JEAN-YANN
LARGEASSE	GROLLEAU	JEAN-JACQUES
LE VANNEAU-IRLEAU	JAUZELON	NADIA
LES CHATELIERS	GAMACHE	NICOLAS
LHOUMOIS	PILLOT	JEAN
LIMALONGES	MACHET	ANNETTE
LORIGNE	HOELLINGER	GILBERT
LOUBIGNE	BALLAND	CYRIL

COMMUNES	NOM DU MAIRE	PRENOM DU MAIRE
LOUBILLE	COLLET	GERARD
LOUIN	NOLOT	MONIQUE
LOUZY	DORET	MICHEL
LUCHE-SUR-BRIOUX	RICHARD	YOANN
LUCHE-THOUARSAIS	PALLUEAU	JOELE
LUSSERAY	DURGAND	FRANCOIS
LUZAY	MEUNIER	GILLES
MAIRE-LEVESCAULT	BARILLOT	DORICK
MAISONNAY	GUERY	PATRICE
MAISONTIERS	CHABAUTY	GERARD
MARCILLE	BERNARD	ERIC
MARIGNY	BAUDOUIN	DANIEL
MARNES	DESVIGNES	ANGELIQUE
MAZIERES-EN-GATINE	FRADIN	JACQUES
MELLERAN	DELAIRE	FRANCOIS
MENIGOUTE	GAILLARD	DIDIER
MESSE	DODIN	PATRICK
MONTALEMBERT	GRASSWILL	FRANCOIS
MONTRAVERS	ROUE	RODOLPHE
NEUVY-BOUIN	GRELLIER	CLAUDINE
OROUX	CHARTIER	MICKAEL
PAIZAY-LE-CHAPT	BERTON	JACQUES
PAMPLIE	PETORIN	PATRICK
PAS-DE-JEU	GELEE	MARYLINE
PERIGNE	POUVREAU	LISE
PERS	GUERIN	MARIE-CLAIRE
PETITE-BOISSIERE	BARRAUD	JOEL
PEYRATTE	GUERIN	JEAN-CLAUDE
PIERREFITTE	VAUZELLE	MARC
PIN	AUDUREAU	PHILIPPE
PLAINE D'ARGENSON	SALANON	JEAN-FRANCOIS
PLIBOUX	BARRÉ	GERARD
POUGNE-HERISSON	MOTARD	GUILLAUME
PRAILLES-LA COUARDE	DEMION JACINTO	ROSELYNE
PRESSIGNY	DE TALHOUET-ROY	HERVE
PRIN-DEYRANCON	D'ARAUJO	OLIVIER
PUIHARDY	DOUTEAU	PATRICE
REFFANNES	ROY	MICHEL
RETAIL	GILBERT	VERONIQUE
ROCHENARD	BAMBERGER	ANNICK
ROM	PICHON	GILLES
ROMANS	JOLLIT	DANIEL
SAINT MAURICE ETUSSON	LAGOGUEE	PASCAL

COMMUNES	NOM DU MAIRE	PRENOM DU MAIRE
SAINT-AMAND-SUR-SEVRE	BAZANTAY	SYLVIE
SAINT-ANDRE-SUR-SEVRE	GRELLIER	DANY
SAINT-AUBIN-DU-PLAIN	COTILLON	NICOLE
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC	ATTOU	YVES
SAINT-COUTANT	THELLIER	ODILE
SAINT-CYR-LA-LANDE	SOYER	GERALDINE
SAINT-GENEROUX	AIGRON	LIONEL
SAINT-GEORGES-DE-NOISNE	BIRE	LUDOVIC
SAINT-GEORGES-DE-REX	LIAIGRE	ALAIN
SAINT-GERMAIN-DE-LONGUE-CHAUME	MIMEAU	BERNARD
SAINT-GERMIER	LHERMITTE	JEAN FRANCOIS
SAINT-JACQUES-DE-THOUARS	SINTIVE	SYLVAIN
SAINT-JEAN-DE-THOUARS	BEVILLE	ANDRE
SAINT-LAURS	DEBORDES	GWENAEL
SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN	MONTIBERT	JEAN-PAUL
SAINT-LIN	LIBNER	JEROME
SAINT-LOUP-LAMAIRE	BIRONNEAU	PASCAL
SAINT-MAIXENT-DE-BEUGNE	TRANCHET	MYRIAM
SAINT-MARC-LA-LANDE	OLIVIER	PASCAL
SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE	NOURRIGEON	FREDERIC
SAINT-MARTIN-DE-MACON	COLLOT	CHRISTOPHE
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	CAMARA	ANGELIQUE
SAINT-MARTIN-DE-SANZAY	GUIDAL	VALERIE
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	BERGEON	PATRICE
SAINT-MAXIRE	BREMAUD	CHRISTIAN
SAINT-PAUL-EN-GATINE	METAIS	JEAN-CLAUDE
SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES	POUSIN	CLAUDE
SAINT-POMPAIN	BAILLY	CHRISTIANE
SAINT-REMY	MAILLARD	ELISABETH
SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS	BROSSARD	SOPHIE
SAINT-ROMANS-LES-MELLE	PELTIER	JEROME
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	TRICHET	JACQUES
SAINTE-EANNE	AUZURET	PATRICE
SAINTE-GEMME	MORICEAU	ROLAND
SAINTE-NEOMAYE	LARGEAUD	ROGER
SAINTE-OUENNE	LEMAITRE	THIERRY
SAINTE-SOLINE	CHASSIN	JULIEN
SAINTE-VERGE	BRUNET	MARTIAL
SAIVRES	PAYET	DOMINIQUE
SALLES	BILLEROT	REGIS
SANSAIS	PAILLOUX	RICHARD
SAURAI	GUERINEAU	LOUIS-MARIE
SCIECQ	BEAUDIC	JEAN-MICHEL

COMMUNES	NOM DU MAIRE	PRENOM DU MAIRE
SCILLE	BECHY	SANDRINE
SECONDIGNE-SUR-BELLE	VALERY	NICOLAS
SELIGNE	DUPIN	JACQUES
SEPVRET	CHARPENTIER	PATRICK
SOUDAN	PROUST	DIDIER
SOUVIGNE	RICORDEL	MICHEL
SURIN	JEANNOT	PHILIPPE
THENEZAY	CORNUAULT-PARADIS	CHANTAL
TOURTENAY	ARDRIT	EDWIGE
TRAYES	CARTIER	BERNARD
VAL-DU-MIGNON	BOUCHERY	MARIE-CHRISTELLE
VALDELAUME	CAQUINEAU	EMMANUEL
VALLANS	BOUCHET	CEDRIC
VANCAIS	BONNET	LINE
VANZAY	BROSSARD	FRANCOIS
VAUSSEROUX	ALBERT	PHILIPPE
VAUTEBIS	FERJOUX	CHRISTIAN
VERNOUX-EN-GATINE	SABIRON	VERONIQUE
VERNOUX-SUR-BOUTONNE	LONGEAU	DANIEL
VERRUYES	maire élu à la suite de l'élection partielle des 4 et 11 octobre 2020	
VERT	POINAS	SYLVIANE
VIENNAY	MORIN	CHRISTOPHE
VILFOLLET	NIVELLE	JEAN-PIERRE
VILLEMAM	VINCENT	BERNARD
VILLIERS-EN-BOIS	HUCTEAU	PATRICE
VILLIERS-SUR-CHIZE	CHOURRÉ	GILLES
VOUHE	MEEN	DOMINIQUE
VOULMENTIN	BESNARD	SOPHIE
XAINTRAY	BERTHOD	MICHEL

ANNEXE 2		
COLLEGE 1b – LES 5 COMMUNES LES PLUS PEUPLEES DU DEPARTEMENT		
LISTE NOMINATIVE DES ELECTEURS		
COMMUNES	NOM DU MAIRE	PRENOM DU MAIRE
BRESSUIRE	MENARD	EMMANUELLE
MAULEON	MAROLLEAU	PIERRE-YVES
NIORT	BALOGÉ	JEROME
PARTHENAY	PRIEUR	JEAN-MICHEL
THOUARS	PAINEAU	BERNARD

**ANNEXE 3
COLLEGE 1c – AUTRES COMMUNES
LISTE NOMINATIVE DES ELECTEURS**

COMMUNES	NOM DU MAIRE	PRENOM DU MAIRE
AIFFRES	BILLY	JACQUES
AIGONDIGNÉ	ROUXEL	PATRICIA
AIRVAULT	FOUILLET	OLIVIER
ARGENTONNAY	CASSIN	ARMELLE
AZAY-LE-BRULE	RENOUX	JEAN-FRANCOIS
BEAUVOIR-SUR-NIORT	VACHON	SEVERINE
BESSINES	GUINOT	CHRISTOPHE
BRIOUX-SUR-BOUTONNE	HAYE	JEAN-MARIE
CELLES-SUR-BELLE	BRUNET	SYLVIE
CERIZAY	BROSSEAU	JOHNNY
CHAMPDENIERS	CAPELLE	ALAIN
CHAPELLE-SAINT-LAURENT	BILHEU	JEAN-YVES
CHATILLON-SUR-THOUET	DIEUMEGARD	CLAUDE
CHAURAY	BOISSON	CLAUDE
CHEF-BOUTONNE	MICHELET	FABRICE
CHERVEUX	MISSIOUX	MARIE-PIERRE
CHICHE	MARY	FRANCOIS
COULON	GUICHET	ANNE-SOPHIE
COULONGES-SUR-L'AUTIZE	TAVERNEAU	DANIELLE
COURLAY	GUILLERMIC	ANDRE
CRECHE	HAMOT	LAETITIA
ECHIRE	DEVAUTOUR	THIERRY
EXIREUIL	BILLEROT	JEROME
FORET-SUR-SEVRE	MAROLLEAU	THIERRY
FORS	CANTEAU	ALAIN
FRESSINES	FOUCHE	PATRICE
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	POIRAUD	OLIVIER
LEZAY	GAYET	OLIVIER
LORETZ-D'ARGENTON	SAUVETRE	PIERRE
MAGNE	LABORDERIE	GERARD
MAUZE-SUR-LE-MIGNON	MAUFFREY	PHILIPPE
MELLE	GRIFFAULT	SYLVAIN
MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	MOREAU	ROLAND
MOTHE-SAINT-HERAY	BLANCHET	PHILIPPE
NANTEUIL	BILLEROT	CHRISTOPHE
NUEIL-LES-AUBIERS	BOUJU	SERGE
PAMPROUX	NAUDIN	MARIE
PLAINE-ET-VALLEES	BABIN	CHRISTIANE
POMPAIRE	CHAUSSONEAUX	JEAN-PAUL
PRAHECQ	LUSSIEZ	SONIA
SAINT PARDoux-SOUTIERS	BARANGER	JOHANN
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	BOUCHER	HERVE-LOIC
SAINT-GELAIS	BOBINEAU	GERARD
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD	BONNET	FRANCOIS
SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	BAUDRY	STEPHANE
SAINT-SYMPHORIEN	BARREAULT	FABRICE
SAINT-VARENT	RAMBAULT	PIERRE
SAUZE-VAUSSAIS	RAGOT	NICOLAS
SECONDIGNY	PÉRONNET	JANY
TALLUD	VOY	DIDIER
VAL EN VIGNES	GUILLOT	CHRISTOPHE
VASLES	ROY	OLIVIER
VILLIERS-EN-PLAINE	MOREAU	LUCY
VOUILLE	PORTZ	FRANCK

ANNEXE 4
COLLEGE 2 - EPCI A FISCALITE PROPRE
LISTE NOMINATIVE DES ELECTEURS

NOM DE L'EPCI-FP	PRESIDENT	AUTRES MANDATS DU PRESIDENT
CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS	MAROLLEAU Pierre-Yves	Maire de Mauléon
CA DU NIORTAIS	BALOGÉ Jérôme	Maire de Niort
CC AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET	FOUILLET Olivier	Maire d'Airvault 3 ^e Vice-président du conseil départemental des Deux-Sèvres
CC DE PARTHENAY-GÂTINE	PRIEUR Jean-Michel	Maire de Parthenay
CC DU HAUT VAL DE SÈVRE	JOLLIT Daniel	Maire de Romans Président du SERTAD
CC DU THOUARSAIS	PAINEAU Bernard	Maire de Thouars
CC MELLOIS EN POITOU	MICHELET Fabrice	Maire de Chef-Boutonne
CC VAL DE GATINE	RIMBEAU Jean-Pierre	Maire d'Ardin Président du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest

ANNEXE 5
COLLEGE 3 - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET SYNDICATS MIXTES
LISTE NOMINATIVE DES ELECTEURS

SYNDICAT	PRESIDENT	AUTRES MANDATS DU PRESIDENT
CENTRE INTERCOMMUNAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MOTHE ST HERAY PAMPROUX	BLANCHET Philippe	Maire de La Mothe-Saint-Heray
CENTRE INTERCOMMUNAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VENISE VERTE	LIAIGRE Alain	Maire de Saint-Georges-de-Rex Président du SI d'électrification de la Région de Mauzé-sur-le-Mignon
ECOLE DES ADILLONS	PALLUEAU Joëlle	Maire de Luché-Thouarsais
PETR DU PAYS DE GATINE	GAILLARD Didier	Maire de Ménigoutte
SERTAD	JOLLIT Daniel	Maire de Romanis Président de la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre
SI BU BASSIN DU THOUARET	GIRET Gérard	1 ^{er} adjoint de la commune de Boussais
SI D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE MAUZE SUR LE MIGNON	LIAIGRE Alain	Maire de Saint-Georges-de-Rex Président du Centre intercommunal d'incendie et de secours de la Venise verte
SI DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE SECONDIGNY	RENAULT Jean-Michel	Maire d'Azay-sur-Thouet
SI DE DESSERTE PAR VOIE DE TERRE DES MARAIS MOUILLES	GIRET Dominique	1 ^{er} adjoint de la commune de Coulon
SI DE LA LOSSE ET DE SES AFFLUENTS	BABU Jean-Claude	1 ^{er} adjoint de la commune de Saint-Cyr-la-Lande
SI DE PLAN D'EAU DE CHERVEUX ST CHRISTOPHE SUR ROC	MISSIOUX Marie-Pierre	Maire de Cherveux
SI DE TRANSPORTS SCOLAIRES DU ST MAIXENTAIS	MENARD Florence	Conseillère municipale de la commune de Sainte-Neomaye
SI DE VOIRIE DE LEZAY	PETIT Serge	1 ^{er} adjoint de la commune de Vançais
SI DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA COURANCE	MOINARD Marcel	Maire d'Amuré Président du SIVOM Mauzé-sur-le-Mignon Rex
SI ECHIRE ST GELAIS ST MAXIRE	CANTET Jean-Louis	1 ^{er} adjoint de la commune d'Echiré
SI ENTRETIEN DE VOIRIE DU SECTEUR D'ARGENTON LES VALLEES	CESBRON Patrice	Conseiller municipal de la commune de Thouars
SI POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE PEDAGOGIQUE BOUSSAIS GLENAY	BELLANGER Cyrille	Conseiller municipal de la commune de Glenay
SI POUR LE FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE LES 5 VILLAGES	BIGOT Vincent	Maire délégué de Saint-Jouin-de-Marnes
SI RESTER AU PAYS	METAIS Jean-Claude	Maire de Saint-Paul-en Gâtine
SIEDS		
SIFUP 1 2 3 SOLEIL	PRUDHOMME Mickaël	3e adjoint de la commune de Saint-Léger-de-Montbrun
SIVOM ASMIERES EN POITOU		
SIVOM BEAUVOIR SUR NIORT	PLOQUIN Denis	1 ^{er} adjoint de la commune de Plaine d'Argenson
SIVOM COULONGES SUR L'AUTIZE	MOREAU Loïc	1 ^{er} adjoint de la commune de Coulonges-sur-l'Autize
SIVOM JEAN MIGAUT	ROUXEL Patricia	Maire d'Aigondigné
SIVOM MAUZE SUR LE MIGNON	MOINARD Marcel	Maire d'Amuré Président du SIVOS Amuré Sansais St-Georges-de-Rex Président du SI du centre d'incendie et de secours de la Courance

SYNDICAT	PRESIDENT	AUTRES MANDATS DU PRESIDENT
SIVOM PERIGNE SECONDIGNE	MARTIN Brigitte	2° adjointe de la commune de Périgné
SIVOM STE EANNE SOUVIGNE	PEREIRA Alain	Conseiller municipal de la commune de Souvigné
SIVOM VERNoux SUR BOUTONNE	LONGEAU Daniel	Maire de Vernoux-sur-Boutonne
SIVOS AMJURE SANSAIS ST GEORGES DE REX	MOINARD Marcel	Maire d'Amuré Président du SIVOM Mauzé-sur-le-Mignon Président du SI du centre d'incendie et de secours de la Courance
SIVOS DES TROIS VILLAGES	CALVO Maryse	2° adjointe de la commune de La Foye-Monjault
SIVOS DU BOURDET PRIN DEYRANCON	D'ARAUJO Olivier	Maire de Prin-Deyrançon
SIVOS LE BUSSEAU LA CHAPELLE THIREUIL	DESIAUX Séverine	Conseillère municipale de la commune de Le Busseau
SIVOS PRAILLES AIGONNAY	JOFFRIT Christophe	Conseiller municipal de la commune de Prailles-La-Couarde
SIVU DE L'ECOLE DU CHAMBON	AUMONIER Vanessa	1° adjointe de la commune de Clavé
SIVU DE MAGNE COULON SANSAIS POUR L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION D'ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES	LE CHAPELAIN Marie	2° adjointe de la commune de Coulon
SIVU DE PRAHECQ	MOINARD Philippe	1° adjoint de la commune de Prahecq
SIVU DE SECONDIGNE SUR BELLE	TEXIER Aurélie	1re adjointe de la commune de Secondigné-sur-Belle
SIVU DES ECOLES PRIMAIREs DE CHIZE	LEBRETHON Laetitia	Conseillère municipale de la commune de Chizé
SIVU DU MARMAIS	MAURILLE Dominique	1er adjoint de la commune de Saint-Martin-de-Bernegoue
SIVU POUR L'ENTRETIEN DE L'ESPACE RURAL	ROBERT Daniel	Maire d'Availles-Thouarsais
SIVU POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE PEDAGOGIQUE TAIZE MAULAIS MISSE	BABIN Séverine	4° adjointe de la commune de Plaine-et-Vallées
SIVU POUR LE FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES COMMUNES D'ARCAIS ET LE VANNEAU IRLEAU	LARDJANE Marie-Hélène	Conseillère municipale de la commune de Le Vanneau-Irleau
SIVU POUR LE FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE OIRON BRIE ET PAS DE JEU	BABIN Christiane	Maire de Plaine et Vallées
SIVU POUR LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE AMAILLOUX LAGEON	BOCHE Delphine	2° adjointe de la commune d'Amailoux
SIVU POUR LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE D'ADILLY FENERY ST GERMAIN DE LONGUE CHAUME	THORE Charlotte	Conseillère municipale de la commune de Saint-Germain-de-Longue-Chaume
SIVU POUR LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE COURS SURIN XAINTRAY	MOZZI-RAVEL Jacques	1° adjoint de la commune de Surin
SIVU POUR LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE FAYE SUR ARDIN BECELEUF	RENAULT Françoise	Conseillère municipale de la commune de Faye-sur-Ardin
SIVU POUR LE RELEVEMENT DU PLAN D'EAU DU THOUET		
SIVU VAL DU PAMPROUX	HEINTZ Christine	2° adjointe de la commune de Salles
SIVU VOIRIE CHENAY CHEY SEPVRET	COUTHOUIS Jérôme	2° adjoint de la commune de Chey
SM A LA CARTE DU HAUT VAL DE SEVRE ET SUD GATINE	CUSEY Eric	3° adjoint de la commune d'Azay-Le-Brûlé
SM DE LA VALLEE DU THOUET 79	CUBAUD Olivier	1° adjoint de la commune du Tailud
SM DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE	OLIVIER Pascal	Maire de Saint-Marc-La-Lande
SM DU PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN	PERRIER Pierre-Guy	Conseiller régional Région Pays de la Loire
SM POUR LA MISE EN VALEUR ET L'ANIMATION DU CHATEAU DE ST MESMIN	RENAUDIN Sylvie	Conseillère départementale des Deux-Sèvres
SM POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PLATE FORME NIORT TERMINAL	SIX Dominique	1° adjoint de la commune de Niort
SM QUALYSE	PECRIAUX Sybil	Conseillère départementale de la Vienne
SMAEP 4B	BELAUD Bernard	Maire d'Ensigné Conseiller départemental des Deux-Sèvres

SYNDICAT	PRESIDENT	AUTRES MANDATS DU PRESIDENT
SMEG	ALBERT Philippe	Maire de Vausseroux
SMITD	CHOUTEAU Yves	2 ^e adjoint de la commune de Mauléon
SMO DEUX SEVRES NUMERIQUE	BAURUEL René	Conseiller départemental des Deux-Sèvres
SYNDICAT A VOCATION UNIQUE DE VOIRIE DE LA BOUTONNE	AUBERT Christian	1 ^{er} adjoint de la commune de Chef-Boutonne
SYNDICAT ACEMPSSBBV	PROUST Didier	Maire de Soudan
SYNDICAT D'EAU DE LEZAY	PICHON Gilles	Maire de Rom
SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET	GAUFFRETEAU Bernard	3 ^e adjoint de la commune de Saint-Jean-de-Thouars
SYNDICAT DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE	CANTEAU Alain	Maire de Fors
SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST	RIMBEAU Jean-Pierre	Maire de la Communauté de communes Val de Gâtine
SYNDICAT DES POMPES FUNEBRES D'ALLOINAY	GOURICHON Damien	Conseiller municipal de la commune d'Alloinay, Maire délégué de Les Alleuds
SYNDICAT DU VAL DE LOIRE	REGNIER Dominique	1 ^{er} adjointe de la commune de Faye L'Abbesse
SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DES DEUX SEVRES	BILLY Jacques	Maire d'Alffres